

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES POUR LES BEAUX JOURS

Les travaux de bricolage et de jardinage avec l'utilisation d'outils et d'appareils sonores, peuvent être effectués :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18h

Les bruits de voisinages tels qu'une musique trop forte sont interdits et peuvent être sanctionnés entre 22h et 07h.

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété (tonte et désherbage).

Chaque propriétaire ou locataire doit assurer l'égavage des plantations empiétant sur la voie publique ou sur les propriétés mitoyennes.

MAI		JUIN	
LUN	1 Férié	JEU	1
MAR	2	VEN	2
MER	3	SAM	3
JEU	4	DIM	4
VEN	5	LUN	5
SAM	6	MAR	6
DIM	7	MER	7
LUN	8	JEU	8
MAR	9	VEN	9
MER	10	SAM	10
JEU	11	DIM	11
VEN	12	LUN	12
SAM	13	MAR	13
DIM	14	MER	14
LUN	15	JEU	15
MAR	16	VEN	16
MER	17	SAM	17
JEU	18	DIM	18
VEN	19	LUN	19
SAM	20	MAR	20
DIM	21	MER	21
LUN	22	JEU	22
MAR	23	VEN	23
MER	24	SAM	24
JEU	25	DIM	25
VEN	26	LUN	26
SAM	27	MAR	27
DIM	28	MER	28
LUN	29	JEU	29
MAR	30	VEN	30
MER	31		

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

A partir du 15 mai, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais **modifie les jours de collecte** pour notre Commune :

ORDURES MÉNAGÈRES le MARDI à partir de 5h
SÉLECTIF le LUNDI de semaine impaire à partir de 14h



Lundi
1er janvier :
Collecte reportée au lendemain

■ Ordures Ménagères ■ Sélectif

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
SAM	1	MAR	1	VEN	1	DIM	1	MER	1	VEN	1
DIM	2	MER	2	SAM	2	LUN	2	JEU	2	SAM	2
LUN	3	JEU	3	DIM	3	MAR	3	VEN	3	DIM	3
MAR	4	VEN	4	LUN	4	MER	4	SAM	4	LUN	4
MER	5	SAM	5	MAR	5	JEU	5	DIM	5	MAR	5
JEU	6	DIM	6	MER	6	VEN	6	LUN	6	MER	6
VEN	7	LUN	7	JEU	7	SAM	7	MAR	7	JEU	7
SAM	8	MAR	8	VEN	8	DIM	8	MER	8	VEN	8
DIM	9	MER	9	SAM	9	LUN	9	JEU	9	SAM	9
LUN	10	JEU	10	DIM	10	MAR	10	VEN	10	DIM	10
MAR	11	VEN	11	LUN	11	MER	11	SAM	11	LUN	11
MER	12	SAM	12	MAR	12	JEU	12	DIM	12	MAR	12
JEU	13	DIM	13	MER	13	VEN	13	LUN	13	MER	13
VEN	14	LUN	14	JEU	14	SAM	14	MAR	14	JEU	14
SAM	15	MAR	15	VEN	15	DIM	15	MER	15	VEN	15
DIM	16	MER	16	SAM	16	LUN	16	JEU	16	SAM	16
LUN	17	JEU	17	DIM	17	MAR	17	VEN	17	DIM	17
MAR	18	VEN	18	LUN	18	MER	18	SAM	18	LUN	18
MER	19	SAM	19	MAR	19	JEU	19	DIM	19	MAR	19
JEU	20	DIM	20	MER	20	VEN	20	LUN	20	MER	20
VEN	21	LUN	21	JEU	21	SAM	21	MAR	21	JEU	21
SAM	22	MAR	22	VEN	22	DIM	22	MER	22	VEN	22
DIM	23	MER	23	SAM	23	LUN	23	JEU	23	SAM	23
LUN	24	JEU	24	DIM	24	MAR	24	VEN	24	DIM	24
MAR	25	VEN	25	LUN	25	MER	25	SAM	25	LUN	25
MER	26	SAM	26	MAR	26	JEU	26	DIM	26	MAR	26
JEU	27	DIM	27	MER	27	VEN	27	LUN	27	MER	27
VEN	28	LUN	28	JEU	28	SAM	28	MAR	28	JEU	28
SAM	29	MAR	29	VEN	29	DIM	29	MER	29	VEN	29
DIM	30	MER	30	SAM	30	LUN	30	JEU	30	SAM	30
LUN	31	JEU	31			MAR	31			DIM	31



Avril 2023

SAINT MARTIN'INFOS

Madame, Monsieur,

Cette année 2023 marque la moitié du mandat de la municipalité élue en 2020.

Si nous avons bien conscience que bien des choses restent à faire ou à améliorer. Si, plus encore qu'à notre arrivée, il nous faut être attentifs aux dépenses du fait de la reprise de l'inflation et des hausses très importantes des coûts de l'énergie et des matériaux, nous mesurons également le chemin parcouru depuis juillet 2020.

- Redressement des finances locales avec un résultat budgétaire cumulé passant de + 260 000 € en 2019 à + 505 500 € en 2022.
- Accroissement des services à la population (ouverture de la Mairie, relance de la Maison de l'enfance dont la fréquentation a triplé en 3 ans, augmentation des subventions aux associations...) mais également relance des investissements (rénovation de la salle polyvalente, travaux de voirie, city stade, matériel et véhicules pour les services techniques, équipement informatique et audiovisuel des écoles...) et ce, sans avoir recours à la hausse des taux

des impôts locaux.

- Information et association par consultation des Martinots sur les projets de la Commune
 - Beaucoup cependant reste à faire. Nous entendons poursuivre nos efforts cette année. Certains projets sont actuellement bloqués. Nous travaillons cependant à leur réalisation :
 - Implantation d'un espace commercial (procédure d'un habitant en cours au Tribunal Administratif)
 - Réalisation de bassins d'orages route des Glaciers (acquisition foncière non faite par l'ancienne municipalité en 2018, comme prévu) .
- Notre budget (consultable sur le site internet de la Commune) traduit concrètement ces orientations. Il consacre un accroissement des investissements sans hausse des taux des impôts locaux par la Commune. Son adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal du 4 avril dernier nous conforte et nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Daniel Cordillot, Maire de Saint-Martin du Tertre

BRAVO au Saint-Martin Archers Club 89

pour ses formidables résultats !

Cédric Bolloré, Champion de France et Marie-Dominique Bridron, Vice-Championne de France de tir à l'arc !

Le SMAC termine deuxième club français de ces championnats 2023.

Une pensée pour James GAUTHÉ, le fondateur du Club.



DATES A RETENIR

Lundi 8 mai
COMMÉMORATION
du 8 mai 1945

11h Monument aux Morts
Pot de l'Amitié à l'issue.

Vendredi 30 juin
FEUX DE LA SAINT-JEAN

Avec le groupe
SOUL AIR
Soul-Funk
19h École Jules Ferry

Jeudi 13 juillet
BAL FÊTE NATIONALE

Avec le groupe
FIRST TIME
Pop-Folk-Country-Rock
Retraite aux flambeaux
19h Place de la Mairie

BUDGET COMMUNAL 2023

Notre commune n'est pas riche. La faiblesse de nos ressources est due principalement à la faiblesse de la fiscalité professionnelle. Sur les neuf premiers mois de l'année, l'indice des prix des dépenses communales et intercommunales connaît une hausse de 7,2 %. Plusieurs raisons expliquent cette inflation inédite : la « hausse historique » des prix de l'énergie, augmentation de la masse salariale de 1,75 % cette année, en raison notamment de la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1er juillet 2022. Dans la construction, les mêmes causes (inflation des prix des matières premières, de l'énergie et des salaires) créent les mêmes effets sur les factures des Collectivités.

POURQUOI EMPRUNTER ?

Pour des dépenses d'investissement telles que :

- Rénovation salle des Fêtes 130 000 €
- Achat de l'Auto-école 82 000 €
- Étude de la rénovation complète de l'École Jules Ferry

La direction des Finances nous recommande de conserver notre fonds de réserve et d'avoir plus recours à l'emprunt. Nous n'emprunterons pas nécessairement toute la somme prévue (200 000 €), mais nous avons intérêt à garder notre excédent de fonctionnement, qui nous permet de négocier de meilleurs taux d'intérêt.

Évolution du fonds de réserve



600 000 € correspond environ à six mois de nos dépenses de fonctionnement. Cet argent est immédiatement disponible.

Endettement de notre Commune :

389 € /habitant en 2019

271 € /habitant en 2023

Avec un emprunt de 200 000 €, nous en serions à 397 €, largement moins que la moyenne de 647 € /habitant dans le Grand Sénonais.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

Coût total 500 000 euros avec un multi subventionnement possible de 80% (Si bâtiment neuf, 2 millions d'euros) : Changement des menuiseries, peintures, éclairage LED, réfection des sanitaires...

L'objectif : 40 % d'économies d'énergie.

Réfection totale de la toiture pour 90 000 euros (faute d'anticipation, toutes les poutres sont à changer).

Les chiffres du Budget 2023 de la Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 789 903.57 €	1 789 903.57 €
Investissement	1 018 794.16 €	1 018 794.16 €
TOTAL	2 808 697.73 €	2 808 697.73 €

TAUX D'IMPOSITION

Fiscalité locale : revalorisation des bases fiscales de 7,1 % par l'Etat. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitués essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée entre novembre N-1 (2022) et novembre N-2 (2021).

La Commune n'augmentera pas quant à elle ses taux d'imposition 2023.

ACHAT DE L'AUTO-ÉCOLE

Coût 82 000 € avec frais de notaire.

Ce bâtiment en copropriété n'est pas habitable dans son état actuel, il ne correspond pas aux nouvelles normes énergétiques et demanderait des travaux importants.

Nous venons de faire réaliser une estimation qui est de 40 000 à 42 000 €, alors que le prix de l'immobilier a augmenté de 10% depuis 2019 !

Nous ne souhaitons pas acheter ce bien, mais le tribunal administratif nous y contraint, cette acquisition ayant été décidée par l'ancienne municipalité, sans que l'on sache pour quel projet et sans estimation préalable de la valeur du bien.

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux ont commencé :

isolation par l'intérieur, installation d'un chauffage réversible, changement des fenêtres, réfection des sanitaires et de la cuisine.

Coût total : 130 000 €.



LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

Rénovation complète de notre salle polyvalente.

Organisation du stationnement rue des Caves (marquage au sol et changement de signalisation).

Rénovation de la chaussée entre la rue du Chaudron et la salle des Fêtes.

Route de Naily : installation du plateau ralentisseur et mise en place de Feux tricolores.

Aménagement des mobilités douces, démarrage piste cyclable Courtois / Saint-Martin / Sens.

Poursuite des travaux d'extension du réseau d'assainissement Chemin d'Argent.

Réfection du chemin des Sublaines.

Changement de la chaudière et du système de régulation du chauffage de l'école Louise Michel.

Lancement des études sur la rénovation de l'école Jules Ferry.

Achat d'une tondeuse autoportée.

Vous trouverez l'ensemble du budget sur le site de la commune : www.stmartindutertrebonne.fr

DIVERS

ROUTE COUPÉE

La route au niveau de la mare des Joigneaux est coupée suite à un effondrement de voirie très conséquent (cinq mètres de profondeur sur sept de diamètre !).

L'assurance de la Commune a mandaté un expert qui passera le 12 mai, la loi imposant un délai de 21 jours en cas de recherche de responsabilité.

Merci de votre compréhension.



ARRIVÉE DE LA FIBRE : où en est-on ?

Il est extrêmement difficile d'obtenir des informations.

Pour le bourg, on nous promet un début de commercialisation en juin 2023. Pour les hameaux des Caves et des Joigneaux ainsi que pour les habitations situées face à Carrefour, qui dépendent d'un autre opérateur, la commercialisation est en cours. Pour le reste de la route de Voulx et le Chemin des Marronniers, nous n'avons aucune date d'ouverture à la commercialisation.

Le département promet un accès pour tous fin 2023.

FORTE AUGMENTATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Nous préférons prévoir large dans le budget 2023 et anticiper une augmentation de + 130%. Les charges relatives à l'électricité et au chauffage pourraient passer de 60 000 € en 2022 à 140 000 € cette année.

CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

Le Conseil Municipal des Jeunes, avec une équipe renouvelée, vient de lancer cette nouvelle initiative, en souhaitant créer de la cohésion entre toutes les générations. Le jardin se trouve au niveau du parking du restaurant, place du 19 mars 1962. Si vous avez des plants de légumes à donner, n'hésitez pas ! Si vous souhaitez participer et /ou transmettre votre expérience de jardinier, vous êtes les bienvenus !



ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

28 janvier :
James GAUTHÉ

14 Mars :
Anne - Marie MOUSSU
épouse SALLIN